

Assemblée générale de l'Adac 2016



L'assemblée générale de l'Adac s'est tenue le 26 janvier 2016 dans la salle de réunion du restaurant « Le clos des oliviers » à St Gély-du-Fesc en présence de 38 participants.

41 adhérents étaient présents ou représentés. Le quorum de 25 % des adhérents prévu à l'article 8 des statuts de l'association est donc atteint. Le conseil d'administration est heureux de cette forte participation.

Jean-Pierre Gaillard, président, a présenté le rapport moral et Christiane Mellet-Mandard, secrétaire générale, le rapport d'activités de l'association.

La situation financière au 31 décembre 2015 et le rapport financier 2014-2015 ont été présentés par Georges Raymond, trésorier. Après le rapport du contrôleur aux comptes, Christian Porte, le quitus a été donné à l'unanimité et les comptes ont été approuvés.

Des modifications des statuts de l'Adac ont été proposées et votées à la majorité suite à l'entrée dans l'amicale d'adhérents issus d'organismes partenaires français ou étrangers.

Comme tous les deux ans, les membres du nouveau conseil d'administration ont été élus. Les conseillers sortants se sont représentés et ont été réélus. Un nouveau conseiller a aussi été élu : Jean-Pascal Pichot.

Dans les questions diverses :

- Marie-Gabrielle Bodart, vice-présidente, a présenté les activités concernant « Histoire et mémoire des hommes » et « Relations avec l'AIDA (Association des anciens de l'IRD) ».
- Francis Ganry a donné des nouvelles du site internet de l'Adac. Actuellement indisponible en raison d'un important piratage et en cours de migration sur un nouveau serveur. Le nouveau site est présenté par Francis Ganry et sera accessible sous peu.

Cette assemblée a été suivie d'un repas convivial très apprécié qui a réuni une quarantaine de personnes.



Au cours du repas, Jacques Chantereau a présenté la photothèque de l'Adac qui atteint presque 1000 photos. Il a projeté 70 photos montrant des anciens sur le terrain qu'il nous appelait à reconnaître.



Jean-Pierre Gaillard a remis une coupe « Adac » à deux Christiane : Mellet-Mandard, pour sa forte implication dans le travail de secrétaire générale de l'amicale, Tourte pour le soutien à son mari, René, dans ses publications et dans la vie.



Modifications des statuts

Voici les modifications de certains articles votées à la majorité lors de l'assemblée :

Article 3 : Buts

- Se regrouper...
- Maintenir des liens entre anciens, retraités et actifs et aussi entre l'amicale, le Cirad et ses partenaires.
- Impliquer...
- Organiser et participer à des ateliers, forums, conférences...
- ...

Article 6 : Composition

- Des membres adhérents : sont appelés membres adhérents, les anciens salariés des instituts du Gerdac, les anciens salariés et actifs du Cirad, les anciens salariés et actifs des partenaires français ou étrangers du Cirad et toute personne physique ou morale (représentée par une personne physique) qui acceptent les présents statuts et acquittent annuellement leur cotisation. Ils peuvent être actifs en contribuant à la réalisation des objectifs de l'association.

Article 8 : Organisation générale et fonctionnement

2. Un conseil d'administration

L'association est administrée par un conseil d'administration élu en assemblée générale pour une durée de 2 ans, comprenant 5 à 15 membres. Il sera composé des anciens salariés des instituts du Gerdac, des anciens salariés et actifs du Cirad et de ses filiales, à jour de leur cotisation.